

Plan maladies neurodégénératives 2014-2019

1) bilan des actions régionales 2017

2) Préparation des assises régionales

« Un programme d'action en évolution
pour les personnes souffrant de ces pathologies »

6 Février 2018



Pour répondre au défi du vieillissement, l'ARS de Normandie déploie en co-construction avec les Conseils départementaux des démarches d'intégration dans le but de faire évoluer le système de santé et réduire les inégalités territoriales.

Le plan d'action devrait notamment permettre de :

- Consolider les démarches d'intégration,
- Fluidifier les parcours et faciliter l'accès aux diagnostics,
- faire évoluer l'offre de santé pour mieux répondre aux spécificités des MND,
- sensibiliser et former les professionnels aux spécificités des MND,
- poursuivre et conforter la dynamique des centres experts (expertise, transversalité, formation, appui aux ESMS...),
- Développer les actions de prévention et d'éducation thérapeutique,
- Renforcer le soutien des aidants,

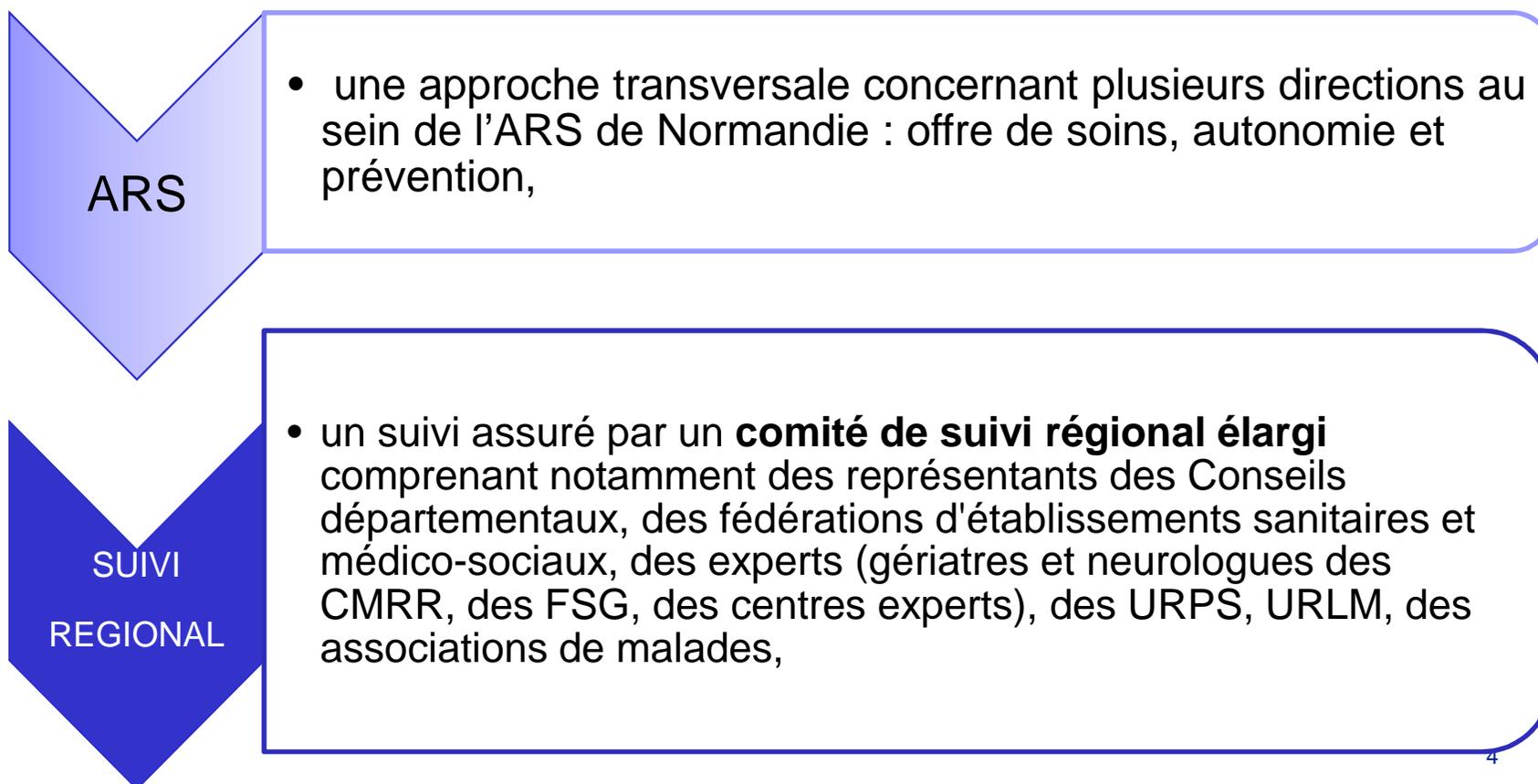
« L'ambition portée par le plan est de faire mieux pour les personnes malades mais aussi leurs aidants grâce à un système de santé performant, organisé et tourné sur un objectif de parcours de santé de qualité »



Plan Maladies Neurodégénératives

Actions 2017

La circulaire de février 2017 précise le pilotage national et régional.



Mesure 5 : Poursuivre le développement des programmes d'éducation thérapeutiques (ETP)

ETP

- Lancement du **3^{ième} appel à projet** (annuel) ce qui a permis de financer 15 ETP :
 - 6 concernant la maladie d'Alzheimer
 - 6 concernant la maladie de Parkinson
 - 2 concernant la sclérose en plaque

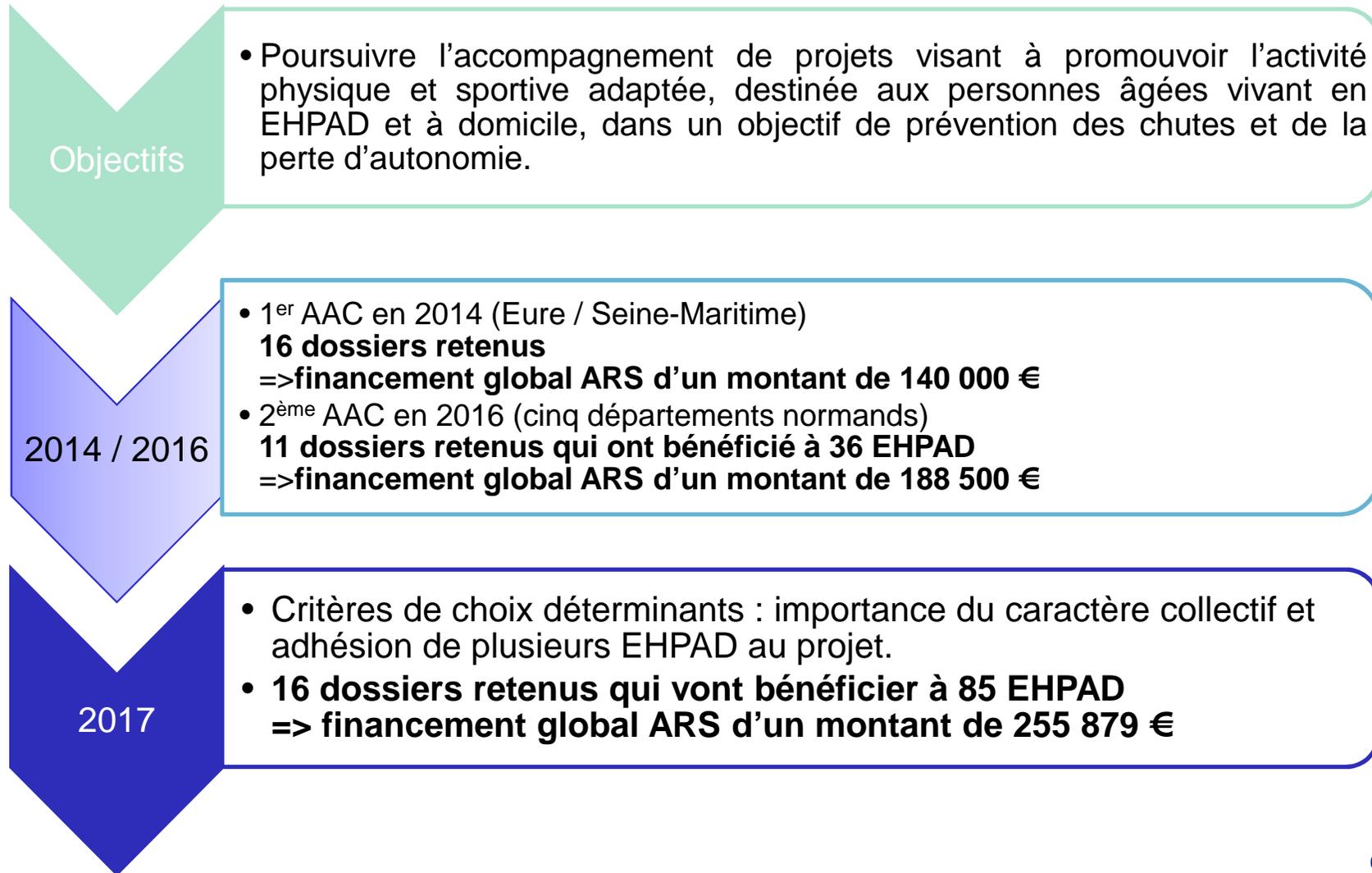
ETP

- Organisation en **septembre 2017 d'une réunion avec les associations de patients** pour promouvoir la place de ces derniers au sein des programmes d'ETP
- Conventions avec 5 associations de patients dont AFSEP et France PARKINSON pour soutenir leurs actions permettant de valoriser le rôle incontournable des patients à la fois dans les programmes mais également aux différents stades (élaborations, dispensation, évaluation)
- Groupe de travail mis en place en lien avec l'IREPS, intégrant plusieurs associations de patients, permettant un échange de pratique entre les associations, l'élaboration d'un plaidoyer sur leur légitimité dans l'ETP et un soutien pour une aide à la formation des patients

ETP

- L'AAP sera lancé en 2018 et 2019.
- Une évaluation nationale sera réalisée sur l'ensemble des projets développés

Mesure 6 : promouvoir les actions de prévention « Promotion de l'activité physique et sportive adaptée »



Mesure 6 : promouvoir les actions de prévention Dispositif de soins mobile dentaires « Mobidents »

Objectifs

- Améliorer l'accès à la santé bucco-dentaire en EHPAD
- Faciliter la coordination des parcours de soins dentaires

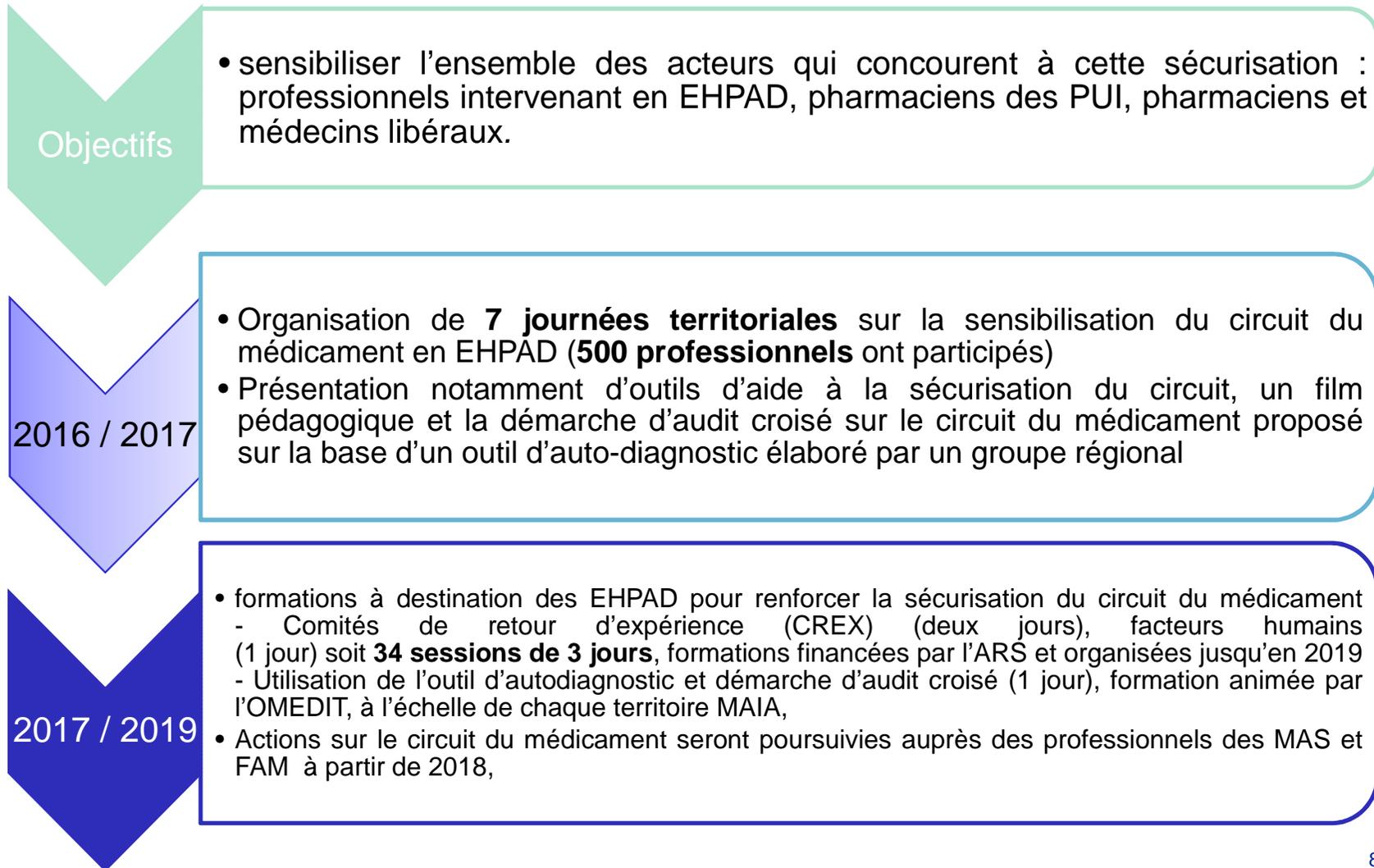
2014 – 2017 EHPAD du Calvados

- Intervention d'un chirurgien dentiste et d'un infirmier sur site (**20 EHPAD** concernés)
- Prestation de deux jours par semaine en moyenne pour un même établissement
=> réalisation de bilans dentaires et soins nécessaires

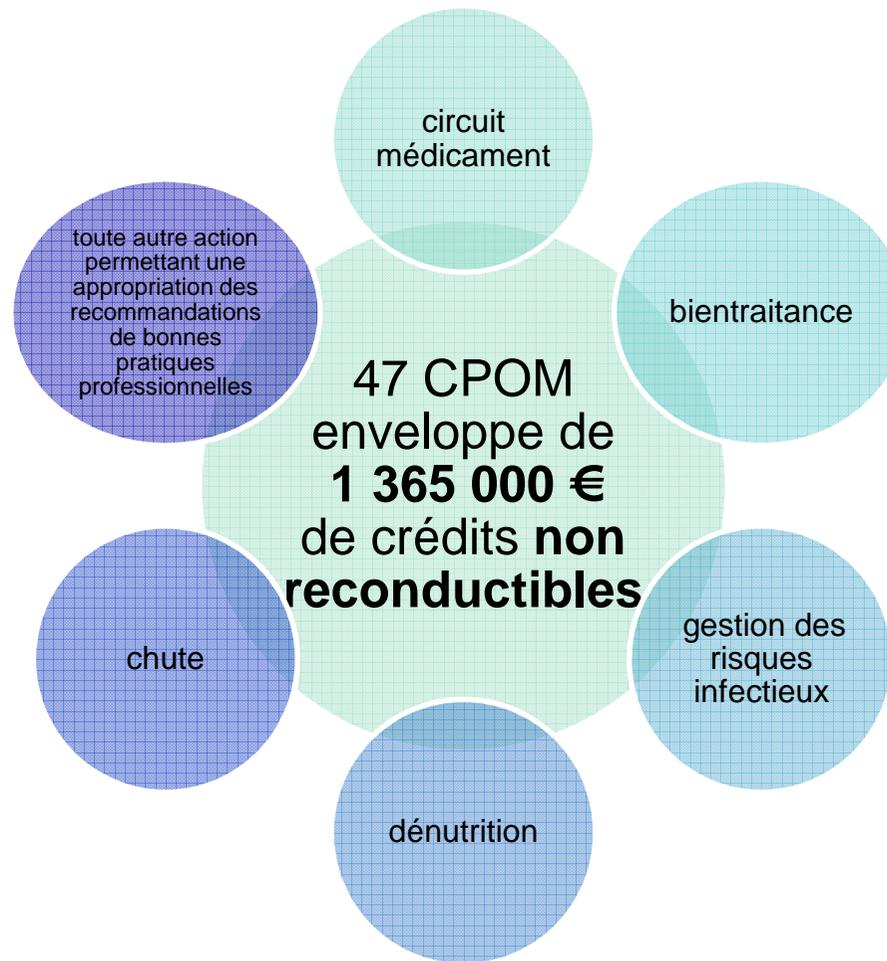
2018 Extension du dispositif

- objectif : desservir l'intégralité des EHPAD du Calvados non couverts par un autre dispositif du même type (**80 EHPAD**)
- Prestation de trois jours en moyenne pour un même établissement :
 - 1 journée pour la réalisation de bilans dentairesPendant les bilans, l'infirmier réalise des actions de sensibilisation à destination des professionnels des établissements et des proches des résidents.
 - 2 journées de soins

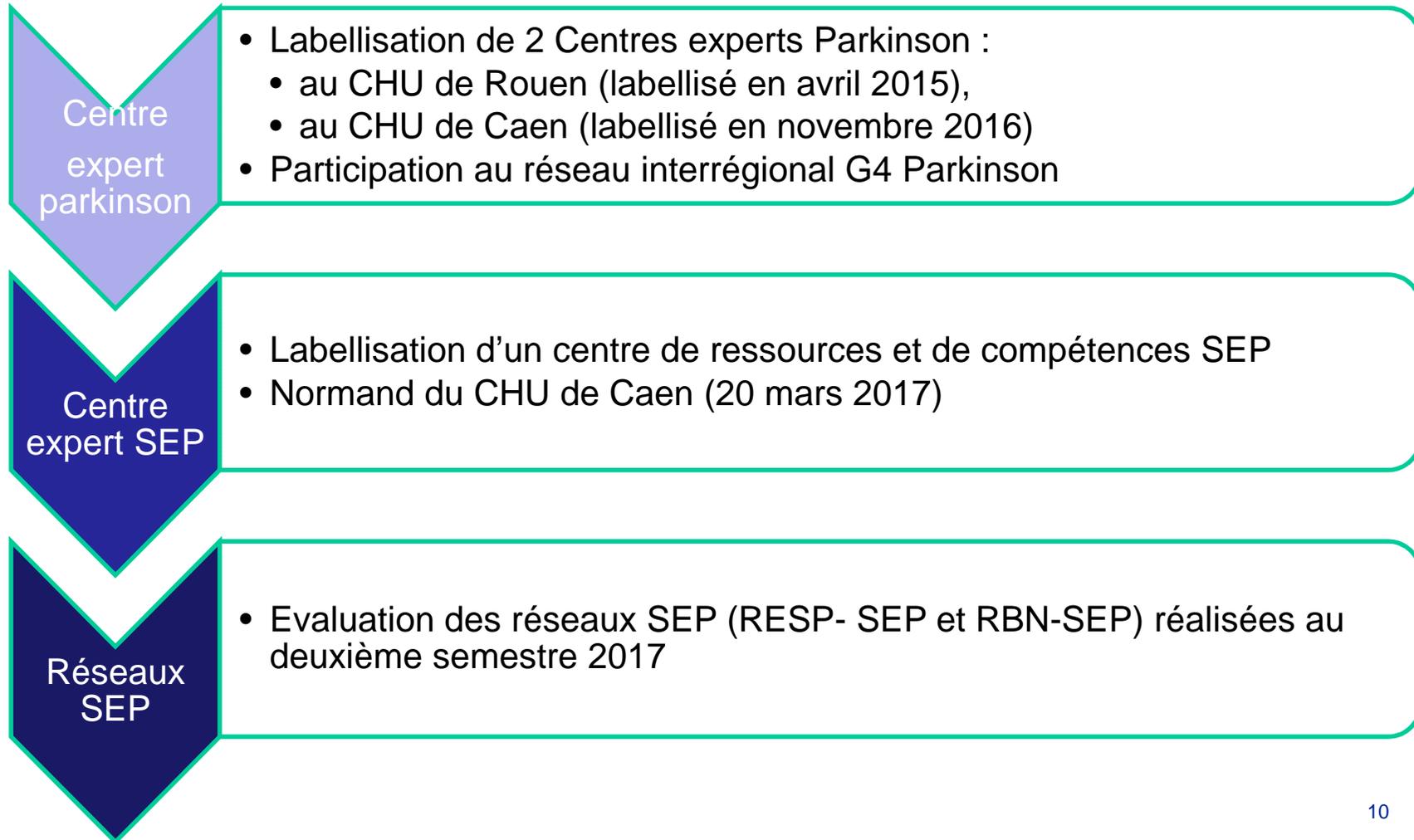
Mesure 6 : promouvoir les actions de prévention « Sécurisation circuit du médicament »



— **Mesure 6 : promouvoir les actions de prévention/qualité**
Financement d'actions de prévention (financements complémentaires) – CPOM 2018



Mesure 10 et 11 : labellisation des centres experts Parkinson et Sclérose en plaque



Mesure 17: poursuivre le déploiement des unités cognitivo-comportementales (UCC)

La région compte 6 UCC autorisées (68 places), 5 sont installées.

Les démarches sont en cours pour autoriser une nouvelle UCC dans l'Orne (SSR de Bagnoles de l'Orne).

Cible PMND : 7 UCC en 2018

Cible proposée dans PRS : au moins 2 par département 11 UCC (territoire de Caen, Centre Manche, Orne est, Eure est)



Mesure 21: renforcer et adapter l'intervention des SSIAD/SPASAD

- Actualisation du référentiel de bonnes pratiques des SSIAD

- harmoniser les pratiques professionnelles,
- faciliter les articulations avec le sanitaire pour optimiser les sorties,
- développer les coordinations et les articulations entre SSIAD/SAAD,
- promouvoir les SSIAD ressources,
- évoluer dans une dynamique de SPASAD : renforcer l'intégration des prestations d'aide et de soins : mutualisation les organisations/outils,
- favoriser la notion de file active, la recherche de relais dès que l'état de santé le permet,
- promouvoir la prévention de la perte d'autonomie (repérage précoce des fragilités, prévention de la dénutrition, du risque de chute...),

2018 : diffusion sur les tables tactiques des MAIA,

- Financement de formations des professionnels aux spécificités des MND assurées par Normandie SSIAD,

Contractualisations des CPOM en cours comprenant des objectifs qualité (accompagnement de fin de vie, dénutrition....),

— **Mesure 21: renforcer et adapter l'intervention des SSIAD/SPASAD**

Déploiement d'une expérimentation de 17 services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD intégrés) sur les 5 départements de la région (2 dans la Manche, 1 dans l'Eure, 6 dans le Calvados, 3 dans l'Orne, 5 en Seine Maritime),

Des crédits ont été alloués dans le cadre de la contractualisation des CPOM :

- pour mutualiser les fonctions métiers,
- pour accompagner les pratiques professionnelles,
- pour la formation aux fonctions mutualisées (utilisation de nouveaux outils),

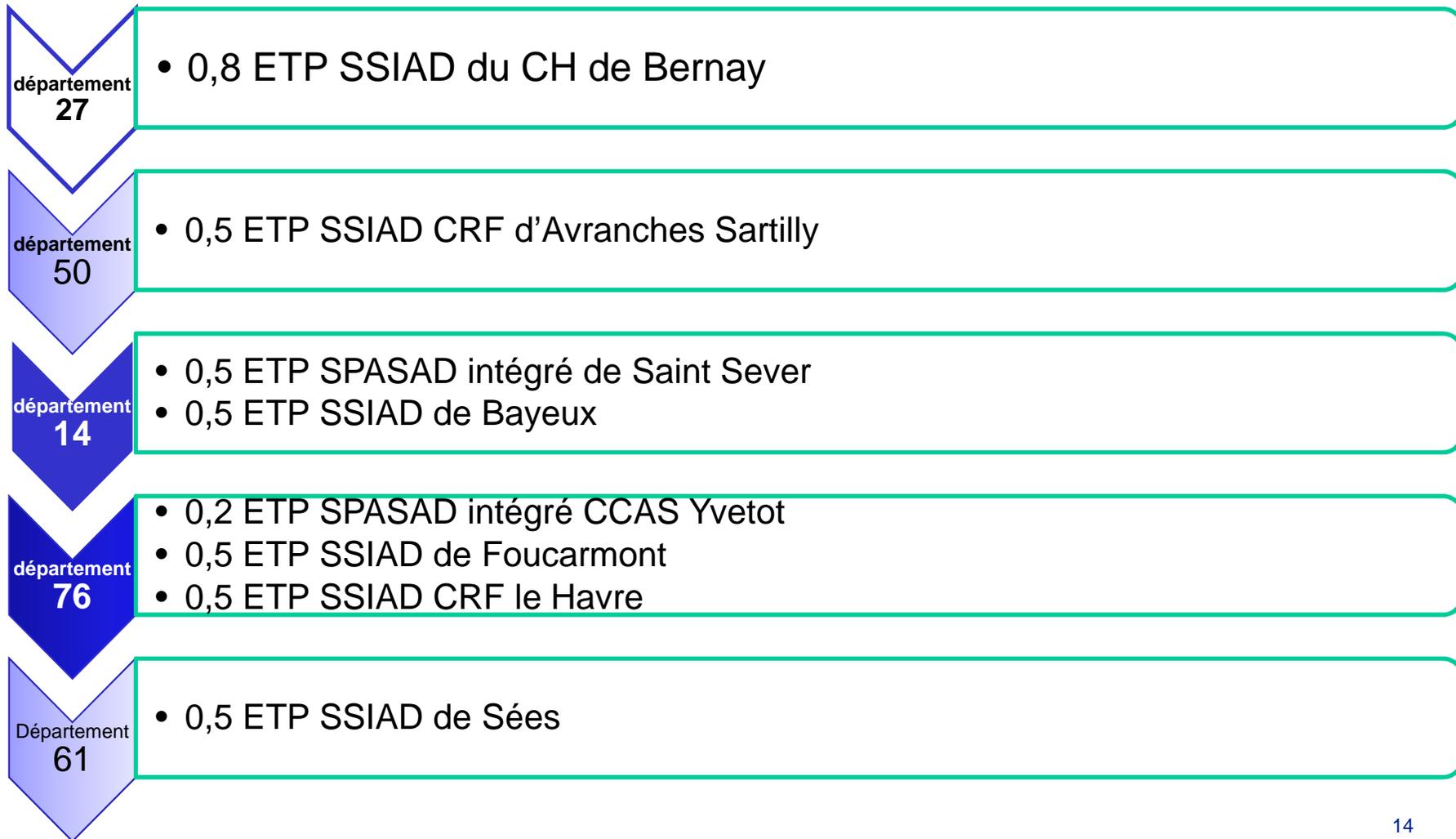
Des crédits ont été alloués dans le cadre des Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour mener des actions de prévention,

Expérimentation en cours d'un temps d'appui de psychologue au sein des SSIAD/SPASAD :

200 000€ pour le recrutement de 4 ETP de psychologues cliniciens répartis sur 9 SSIAD/SPASAD,

Critères retenus: territoires fragilisés avec populations précaires, SSIAD intervenant en milieu rural et urbain, ayant élaboré un projet dédié aux soutiens psychologiques et l'accueil des MND,

Mesure 21 : renforcer et adapter l'intervention des SSIAD/SPASAD



Mesure 26 : Poursuivre le déploiement des pôles d'activité et de soins adaptés (PASA) en EHPAD

Objectifs régionaux

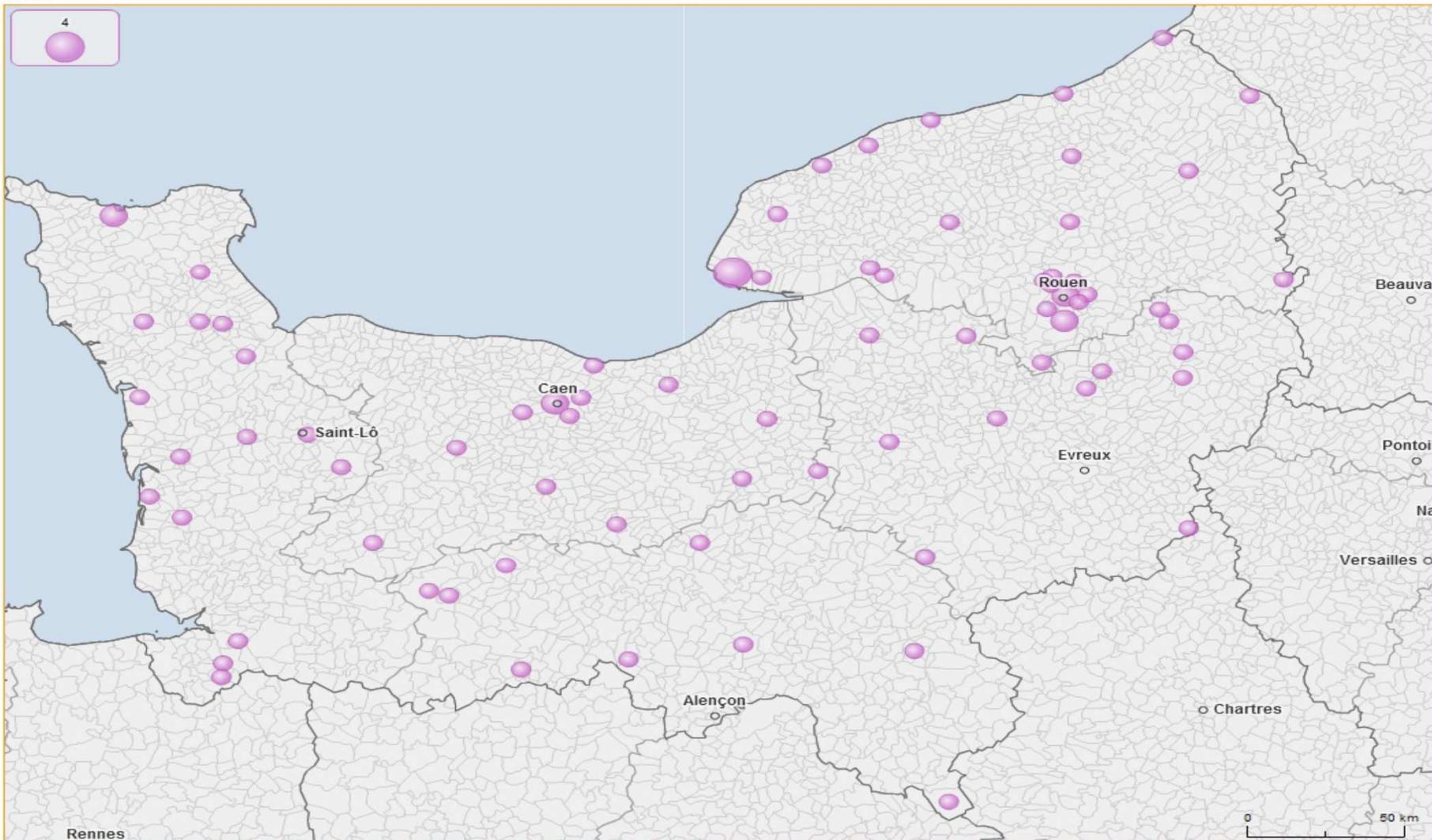
- En 2017 : 4 nouveaux PASA installés (Lisieux, Caen, Pont-Audemer et St-Valéry en Caux),
- 4 sont autorisés, installations reportées en raison de travaux
- cible PMND : 88 PASA
A ce jour : 88 PASA autorisés, 83 installés

Perspectives

- Cible proposée dans PRS: Poursuivre le développement des PASA dans les EHPAD de plus de 100 lits par transformation de l'offre sanitaire et médico-sociale et/ou par mesures nouvelles et sous réserve de nouvelles délégations de crédits: (15 PASA dans le Calvados, 10 dans l'Eure, 7 dans la Manche, 11 pour l'Orne, 18 pour la Seine Maritime)

Mesure 26 : Poursuivre le déploiement des pôles d'activité et de soins

PASA



© Atlasanté - IGN GEOFLA® - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

Mesure 27 : Poursuivre et renforcer le déploiement des unités d'hébergement renforcées (UHR) en EHPAD

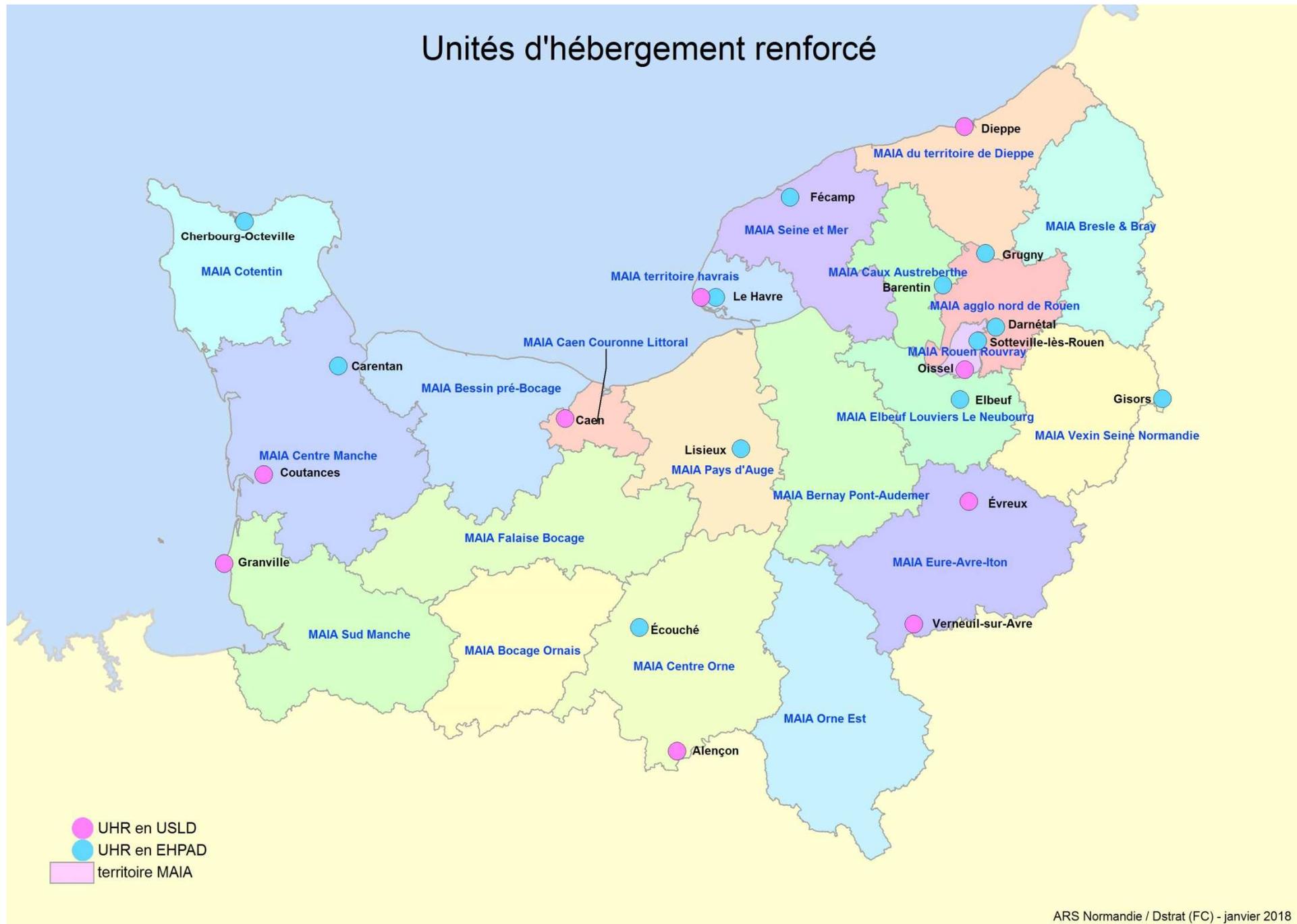
Objectifs régionaux

- En 2017 : **2 nouvelles UHR médico-sociales autorisées**, (EHPAD du CH de Cherbourg, EHPAD de Lisieux)
- **Objectif régional PMND dépassé** :
 - 12 UHR/EHPAD autorisées, cible PMND : 9 UHR/EHPAD
 - 10 UHR/USLD autorisées , cible PMND : 10 UHR/USLD

perspectives

- 1 UHR médico-sociale à autoriser (territoire : ouest Eure)
- 1 UHR sanitaire : CHU Caen (en cours par transformation de l'offre)
- Cible proposée dans PRS : Poursuivre le maillage territorial des UHR dans chaque territoire MAIA par transformation de l'offre et/ou mesures nouvelles PMND et sous réserve de nouvelles délégations de crédits, garantir le recours à une UHR dans chaque territoire MAIA : 2 dans le Calvados, 2 dans l'Orne, 1 en Seine Maritime et 1 dans l'Eure
- Poursuivre le programme d'inspection sur l'ensemble des UHR de la région (2 UHR inspectées en 2017 et 2 en 2018)

Unités d'hébergement renforcé



Mesure 28 : Poursuivre le déploiement des plateformes de répit

Objectifs régionaux

- En 2016 : 13 PFR autorisées, cible : 2 par département soit 10)
 - 8 ont été installées grâce aux financements des plans Alzheimer,
 - 5 par transformation de l'offre (le plus souvent à partir de places d'AJ) permettant ainsi de mettre en place des dispositifs de répit innovant comme notamment le balluchonnage,
- En 2017 : **3 PFR ont été installées** : ST Lo (centre Manche), Bocage Ornaïs (orne), Bessin- PréBocage (Calvados),
- Objectif régional dépassé : 16 PFR.

perspectives

- Cible proposée dans PRS : Création de PFR par mesures nouvelles sous réserve de délégation de crédits et/ou par transformation de l'offre sanitaire et médico-sociale pour équiper chaque territoire MAIA : 1 dans la Manche, 1 dans l'Orne, 1 dans le Calvados, 1 dans L'Eure et 1 dans la Seine Maritime

Mesure 28 : Poursuivre le déploiement des plateformes de répit



— **Mesure 34 : Poursuivre l'effort et consolider la dynamique d'intégration des services d'aides et de soins MAIA**

Une méthode d'action déployée sur 100% de la région normande en 2017

- **21 territoires** avec l'ouverture des 2 dernières MAIA (MAIA Falaise Bocage dans le Calvados et MAIA Centre Manche)
- La concertation territoriale et l'accompagnement en gestion de cas sont installés sur les 21 MAIA. Les guichets intégrés se mettent en place progressivement
- Fonction de référent MAIA : Club MAIA, groupes de travail et enjeux régionaux (SI, PTA...)

Journée professionnelle sur la gestion de cas en Normandie – Sept 2017

L'ensemble des gestionnaires de cas ont eu de riches échanges avec deux experts, le Professeur SOMME, et Alain KOSKAS ; autour de 3 tables rondes travaillées en inter-MAIA :

- Ecart entre la théorie et la pratique des gestionnaires de cas
- Responsabilités du gestionnaire de cas et limites de son intervention
- Le gestionnaire de cas en tant qu'acteur clé de l'intégration

Une co-gouvernance stratégique ARS / CD

La concertation stratégique est posée à l'échelle départementale sur les 5 départements avec des tables stratégiques co-présidées par l'ARS et le Département.

L'ARS a signé avec 3 départements un **protocole** formalisant cet engagement stratégique pour l'optimisation du de parcours de vie et de santé des personnes âgées et de leurs aidants : Seine-Maritime (2014), Eure (2017) et Orne (2018).

Mesure 34 / suite

Une méthode d'action

déployée sur 100% de la région normande de 2011 à 2017

Equipe MAIA

- 1 pilote
- 2 à 4 gestionnaires de cas
- 1 assistante 80% MAIA

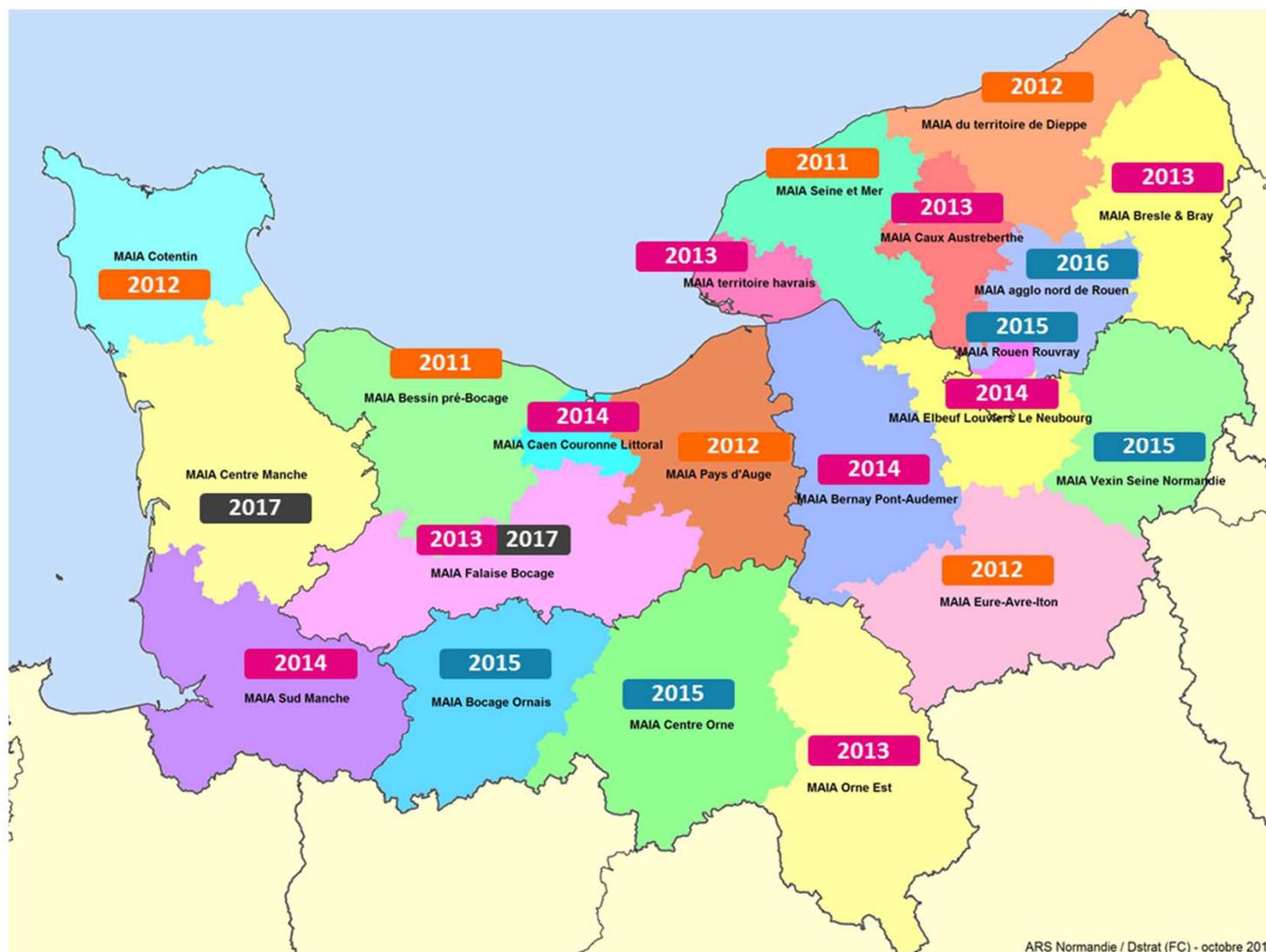
Porteurs de la mise œuvre de la méthode

- Centre hospitalier 4
- Département 6
- CCAS 3
- EHPAD 1
- GCSMS 1
- Association porteuse de CLIC et/ou réseau 6

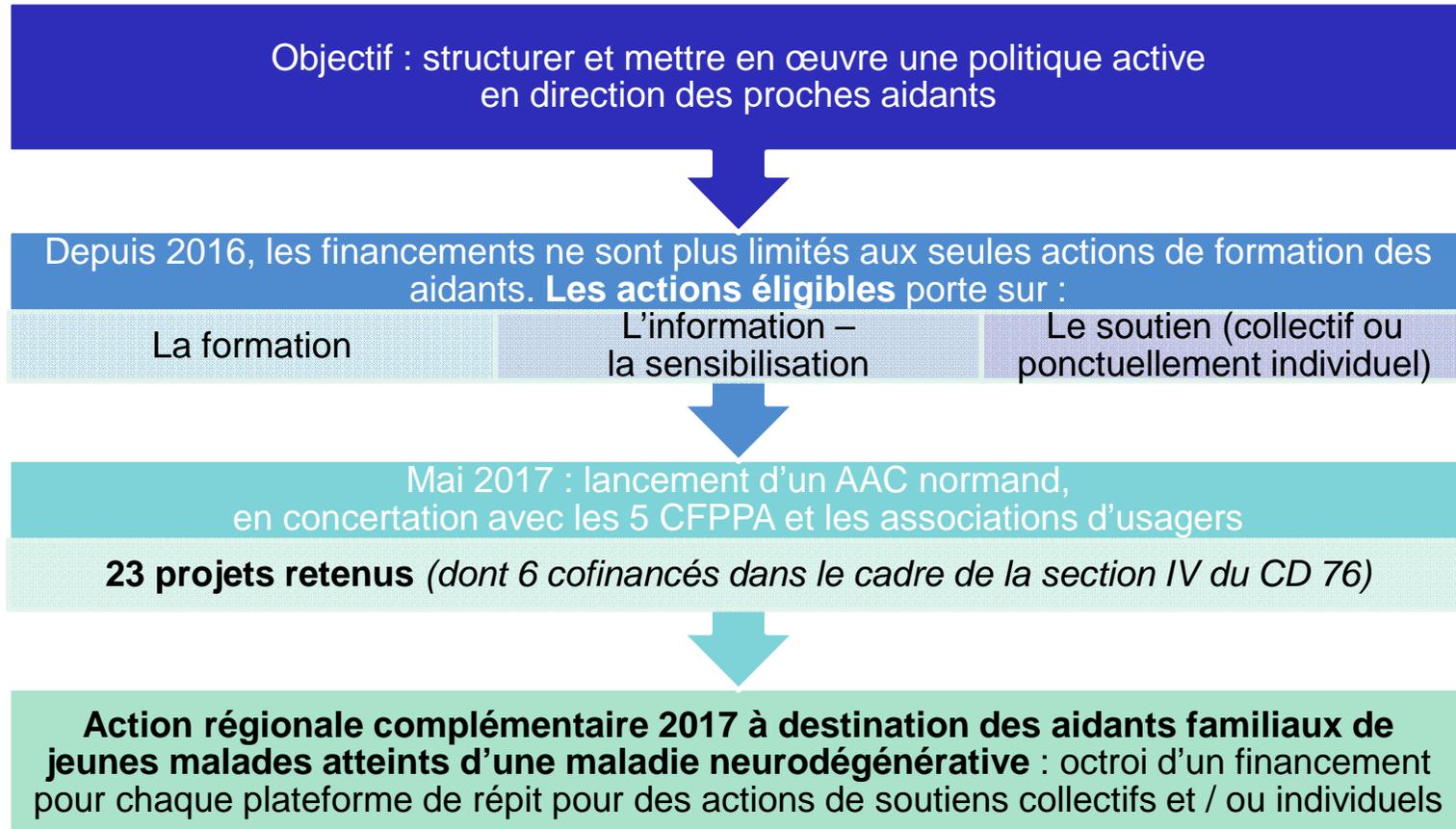
Ancienneté de la MAIA de 9 mois à 7 ans

Engagement de l'ARS

- Référent régional
- Club MAIA
- Groupes de travail PRS, SSIAD-SAAD, PHV, SI, GC...



Mesure 50 : Soutien aux aidants



— Perspectives 2018

- Lancer l'expérimentation sur un « EHPAD ressource Parkinson » dont les modalités sont en cours de définition,
- Labelliser les filières de soins gériatriques,
- Organiser sur 7 territoires des journées de sensibilisation sur « le risque suicidaire » dédiées aux professionnels des EHPAD (lancement en mai 2018 à Rouen),
- Poursuivre les actions de prévention notamment : Mobident, circuit du médicament, activité physique adaptée,
- Organiser des groupes de travail régionaux « nutrition » (journée, probable audit, action Silver Fourchette),
- Poursuivre le déploiement des PASA, UHR et PFR,
- Relancer un APP programme d'ETP,
- Relancer l'appel à candidature « soutien aux aidants »,
- Réaliser le bilan des expérimentations (psychologues en SSIAD, SPASAD intégrés),
- Organiser les assises régionales MND,

Contribution du comité de suivi régional

Mesure 5 : ETP

- Réaffirmer l'importance de prendre en compte dans les ETP le soutien aux aidants en particulier pour les patients avec une maladie d'Alzheimer

Mesure 6/23 qualité

- Poursuivre les formations des professionnels des EHPAD (circuit du médicament, maladies neurodégénératives, ASG)
- Un travail conjoint entre l'ARS et les OPCA sera mené afin d'étudier les axes d'amélioration possible à l'échelle régionale

Mesure 17 UCC

- Mettre en place un groupe de travail réunissant les professionnels des UCC (échange de pratiques, file active, partenariats,
- Développer l'utilisation des téléconsultations pour fluidifier les parcours



2

Les assises régionales

Les assises régionales MND

objectifs

- **créer des espaces d'échanges** entre les différents intervenants concernés (professionnels, représentant d'association de patients et d'aidants, structures d'accueil, élus...) sur les différentes questions soulevées par les maladies : prise en charge, éthique, recherche,
- **diffuser une information de proximité** sur les 3 maladies, les modalités de prise en charge intégrant les dispositifs de soins et d'accompagnement médico-sociaux,

public cible

- Les assises s'adressent en premier lieu aux personnes concernées par les 3 maladies et au grand public, et aux professionnels ce qui pose la question de l'adaptation des contenus à un public très diversifié.

DATE

- à fixer au deuxième semestre 2018

— Méthodologie/calendrier

6 février : réunion du comité de suivi régional du plan, présentation de la démarche des assises qui auront lieu en octobre 2018.

Mars 2018 : mise en place d'un Copil comprenant des membres de l'ARS (DOS, de la DPS et de la DA, de la communication), des acteurs les caisses des retraites, des conseils départementaux, des URPS, de l'URML, de la société de gérontologie de Normandie, des professionnels du sanitaires (gériatres et neurologues des centres experts et consultations mémoire, centre régional éthique) et du médico-social (EHPAD, SSIAD/SPASAD), des MAIA, du gérontopole Seine Estuaire Normandie, des associations de malades afin de :

- élaborer le programme des assises, choix des thèmes (exemples)
 - le maintien à domicile (place de l'innovation),
 - la prévention au travers d'actions ciblées et des programmes d'éducation thérapeutique (place du malade et de l'aidant),
 - la démarche éthique,
 - la recherche,
- Modalité d'organisation : sous forme de conférence, d'ateliers, mise en place de stands, animation de la journée (journaliste?)

— Méthodologie/calendrier

- identifier les personnes ressources et les expériences intéressantes afin de constituer les tables rondes,
- constituer les groupes de travail sur chaque thématique prioritaire (table ronde),

mai 2018 : Deuxième réunion du COPIL, point sur le niveau d'avancement de chaque groupe,

Fin juin : finalisation du programme et envoi des invitations,

Assise en octobre 2018

Contribution du comité de suivi régional

Organisation assises régionales

- Diaporama adressé à l'ensemble du comité de suivi régional et sollicitation des acteurs en vue de participer au prochain Copil de mars
- Réunion à organiser, autant que possible, en visio ou audio conférence afin de permettre la participation des professionnels

Programme des assises régionales

- Adapter le programme en fonction des spécificités de chaque pathologie
- Privilégier l'intervention d'experts régionaux,
- Thématiques proposées : recherche, prévention, démarche éthique
- Valoriser les actions régionales innovantes

Déroulement des assises régionales

- Identifier un temps à destination des professionnels et un temps pour le « grand public » afin de répondre aux attentes de chacun
- Stands à destination du grand public